

15 MILLIONS PAR AN POUR RTL

Le pluralisme déjoué

Richard Graf

La Chambre vient d'être informée des dispositions financières de la convention que le gouvernement va signer avec CLT-UFA et RTL Group. Sur une période allant de 2024 à 2030, l'opérateur audiovisuel historique obtiendrait quelque 105 millions en tout.

Chaque année, le « Media Pluralism Monitor » cherche à identifier les « risques pesant sur le pluralisme médiatique » dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne et dans certains pays candidats à cette même Union. Le but du rapport étant non seulement de faire la comparaison entre les différents pays analysés, mais aussi de montrer l'évolution d'une année à l'autre, il applique une méthodologie identique à tous les pays, qui reste relativement stable dans la durée.

Les éléments analysés sont classés selon quatre grands domaines : protection fondamentale, indépendance politique, inclusion sociale et pluralisme du marché. En matière de protection fondamentale, le Luxembourg se trouve parmi les bons élèves. Les trois autres rubriques sont dans le jaune, mais en regardant de près on voit que le pluralisme de marché frôle avec 66 pour cent la barre du rouge (67 pour cent). Plus inquiétant encore : cette valeur constitue la moyenne de plusieurs sous-catégories de critères, dont certains touchent presque au plafond des 100 pour cent de risques (voir graphique en haut à droite). La concentration de la propriété des médias et celle des plateformes en ligne atteignent toutes les deux 96 pour cent de risques. Ces deux pics sont contrebalancés par une transparence toute relative en matière de propriété des médias - on connaît un peu, pour ainsi dire, nos monopolistes - et par la viabilité des médias en place, ainsi que par le peu d'influence qu'auraient les acteurs économiques sur les contenus éditoriaux.

Ces chiffres ressortent de la plus récente publication du « Media Pluralism Monitor », qui porte sur 2020 et a été

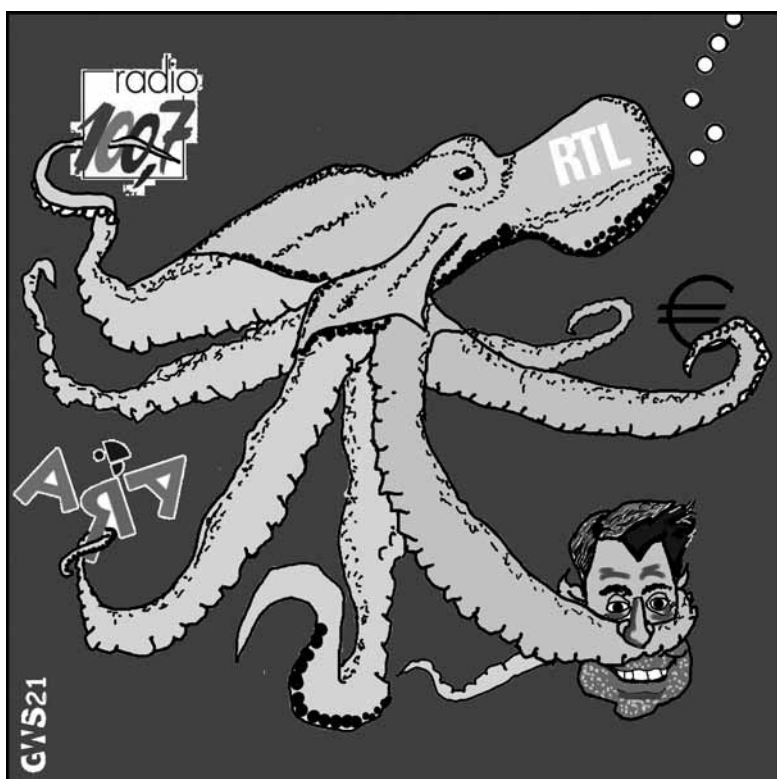
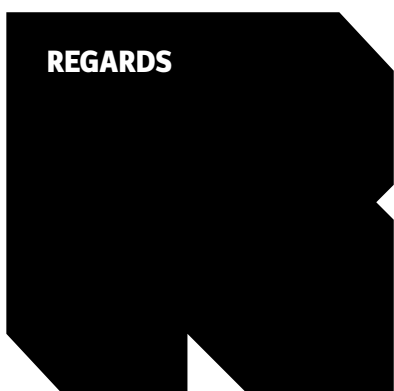
publiée en juillet 2021. On se trouvait donc à une époque charnière, où la nouvelle convention en faveur de Radio Ara, la conclusion d'une nouvelle loi sur l'aide à la presse, les préparatifs d'une nouvelle loi-cadre pour la radio 100,7 et la renégociation de la convention du gouvernement avec CLT-UFA et RTL Group devaient contribuer à ces changements du paysage médiatique. L'édition 2022 du moniteur s'annonce donc intéressante à plusieurs égards.

Reste à savoir quel est l'intérêt de ce travail si les enseignements qu'il contient ne semblent pas ou peu suivis par les décideurs et décideuses politiques. La « Digicom », commission de la Digitalisation, des Médias et de la Communication de la Chambre des députés, se voyait présenter justement ce mardi en toute confidentialité la nouvelle convention que le gouvernement entend conclure avec CLT-UFA et RTL Group, pour la période allant de 2024 à 2030, et notamment l'envergure financière de celle-ci.

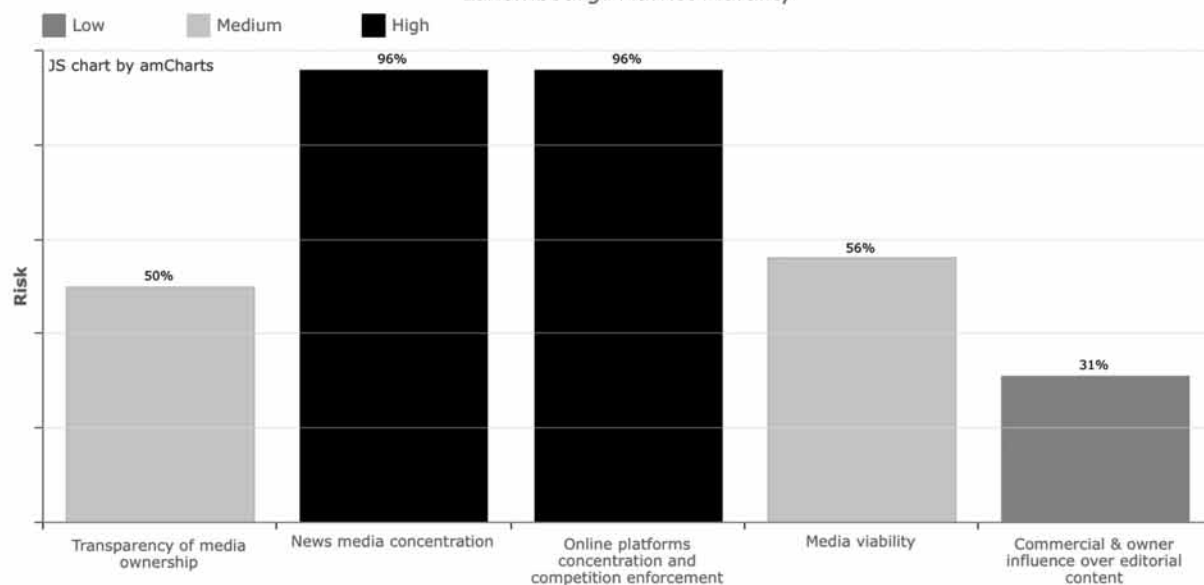
50 pour cent en plus

En contrepartie d'un service public, que l'État luxembourgeois a délégué à un opérateur privé pour des raisons historiques, RTL et ses propriétaires signataires de la convention reçoivent dorénavant jusqu'à 15 millions d'euros par an. Un chiffre à comparer aux 7,3 millions que devrait recevoir la radio socioculturelle selon le budget pluriannuel en 2024, et à l'aide à la presse, qui devrait tourner autour de 11 à 12 millions pour l'ensemble des éditeurs qui en bénéficient. Le budget total à disposition des programmes de RTL est évalué à quelque 33 millions d'euros par an, avec des revenus propres - notamment via la publicité - entre 16 et 17 millions.

La convention n'est donc pas seulement allongée à sept ans « pour donner une certaine sécurité de stabilité à l'opérateur qui garantira aussi le maintien des emplois », comme on entendait expliquer certain-e-s député-e-s à



Luxembourg: Market Plurality



la sortie de réunion ; le volume de la contribution annuelle se voit aussi augmenté de 50 pour cent par rapport à celle en cours.

Or, l'étude dirigée par le professeur Kies avait constaté - et ce n'était pas la première fois - que « le secteur audiovisuel est dominé par RTL Group, qui détient un monopole dans le secteur de la télévision commerciale. (...) RTL Group possède également, en tout ou en partie, les quatre plus grandes stations de radio du pays, à savoir RTL Radio Lëtzebuerg, L'Essentiel Radio, Eldorado et RTL Radio ».

C'est Radio Ara qui a tenu à rappeler, par une lettre envoyée aux membres de la Digicom, que la signature d'une convention entre l'État et un si important opérateur ne concernait pas seulement ces deux signataires, mais qu'il fallait aussi tenir compte des autres acteurs sur place, impactés directement par les moyens mis à disposition du géant RTL. Rappelant les résultats du moniteur des médias, Ara affirme que la convention telle qu'elle est présentée à la commission renforce cette concentration, alors que le premier ministre Xavier Bettel se vante de vouloir réaliser le contraire.

Pour justifier l'augmentation de la contribution étatique, la radio et la télé ainsi que les sites en ligne de RTL vont élargir encore leurs champs d'action. La convention stipule entre autres que « CLT-UFA accorde une attention particulière aux questions relatives à l'édu-

cation aux médias, en ce compris les médias électroniques, et à la consommation publicitaire ». Par ailleurs, on apprend que « CLT-UFA propose un programme d'information, de sensibilisation et de promotion culturelle. Elle veille à proposer la culture sous toutes ses formes et joue un rôle d'incubateur de talents et d'espace de diffusion des œuvres et des artistes, dont les talents émergents ».

Ara et 100,7 affaiblies

À première vue, ces dispositions peuvent se lire comme des garanties de veiller à une certaine qualité des services offerts et financés en grande partie par les deniers publics. Mais ce qui choque Ara (et moins ouvertement d'autres acteurs de l'audiovisuel), c'est que ces passages de la convention et bien d'autres permettent à RTL d'entrer en concurrence directe avec des projets médiatiques qui se sont adonnés, par le passé, à des activités s'adressant à des couches de la société qui n'étaient pas directement touchées par le grand opérateur, parce que moins « rentables » en matière de rentrées publicitaires.

En ce qui concerne l'éducation aux médias et la valorisation de la scène

culturelle locale, par exemple, RTL se voit confier des champs d'activités qui faisaient jusqu'à présent la spécificité d'Ara, mais aussi de la radio 100,7. On reproche parfois à ces dernières leur faible audience, mais elle est due en grande partie à la spécificité de leurs programmes, dont le but n'est pas d'atteindre le grand public, mais bien des couches sociales oubliées jusqu'à présent par les médias classiques. Si de tels services sont offerts à des heures creuses ou via des fréquences et des sites en ligne multiples que RTL peut créer à sa guise, sans lésiner sur les moyens, certains acteurs qui se sont construits des niches, comme Radio Ara, verront alors ce public cible encore diminué.

Les effets se font déjà ressentir avant même que la nouvelle convention n'entre en vigueur : ne disposant pas de fréquence spécifique pour diffuser une radio anglophone sur le territoire luxembourgeois, RTL a planifié d'offrir une chaîne en anglais sous le format de « web radio » - ce qui, à l'ère des 4G, 5G et wifi partout, ne constitue plus véritablement un obstacle pour trouver l'audience recherchée. Or, la production d'un programme en anglais était jusqu'à présent un des fondements de Radio Ara, dont une grande partie des ressources propres étaient garanties par les recettes publicitaires générées par ce programme.

L'histoire est connue : la pandémie a sonné le glas d'Ara City Radio - l'opérateur du programme anglais -, les recettes publicitaires ayant chuté. Ara a été sauvée in extremis par une convention, mais elle ne garantit que

le maintien d'une structure minimale, alors que les programmes et contenus sont réalisés par le bénévolat et des recettes propres à engranger via la publicité, ainsi que des projets pour lesquels différents bailleurs de fonds doivent être trouvés.

Même sous convention - à hauteur de 1,66 (!) pour cent de ce que perçoit dorénavant RTL par an -, Ara doit donc continuer à générer des fonds propres via la publicité. La concurrence de RTL ne jouera pas seulement au niveau du taux d'écoute et des recettes publicitaires. Elle concerne aussi concrètement le recrutement de personnel, auquel des salaires bien plus confortables peuvent être promis. Le cas n'est plus théorique, mais vient de se poser de façon concrète.

Il ne s'agit pas de nier la situation historique de RTL, entreprise à laquelle une importante frange du service public en matière de médias a été confiée, mais au vu des nouvelles chaînes et des nouveaux projets qui sont nés depuis la libéralisation des ondes au début des années 1990, malgré une loi bâclée et taillée sur mesure pour les monopolistes de l'époque, n'était-il pas grand temps de redistribuer les cartes en matière d'audiovisuel en augmentant le pluralisme médiatique et non pas en le bétonnant ?

L'opposition parlementaire à cette convention se résume aux Pirates et à Déi Lénk. Les chrétiens-sociaux ne semblent guère s'inquiéter du renforcement du monopole de RTL et espèrent, avec la majorité, que les termes très favorables de cette convention permettront de mettre fin au démantèlement de ce qui reste de RTL Group au Luxembourg, après la restructuration de son « Corporate Center » et son transfert à Cologne.

EUR	T2024	T2025	T2026	T2027	T2028	T2029	T2030
Recettes publicitaires net	15 545 147	15 389 695	15 235 798	15 083 440	14 932 606	14 783 280	14 635 447
Autres revenus	1 552 741	1 556 661	1 560 680	1 564 799	1 569 021	1 573 349	1 577 784
TOTAL REVENUS	17 097 887	16 946 357	16 796 478	16 648 239	16 501 627	16 356 628	16 213 231
TOTAL CHARGES PRIMAIRES	-32 297 669	-32 357 291	-32 418 564	-32 481 490	-32 526 722	-32 574 094	-32 623 599
TOTAL CHARGES INTERNES	-464 291	-466 679	-469 080	-471 494	-473 920	-476 359	-478 812
RESULTAT NET	-15 664 073	-15 877 614	-16 091 166	-16 304 744	-16 499 015	-16 693 825	-16 889 179
FINANCEMENT DU RESULTAT NET							
Participation CLT-UFA	4 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
EBITA Radio	-945 146	-916 792	-889 288	-862 609	-836 731	-811 629	-787 280
Utilisation réserve CLT-UFA	1 480 000	747 870	846 145	646 162	519 960	561 105	706 598
Participation Etat Luxembourgeois	11 129 219	13 046 535	14 134 309	14 521 191	14 815 786	14 944 349	14 969 862
TOTAL	15 664 073	15 877 614	16 091 166	16 304 744	16 499 015	16 693 825	16 889 179

Pour réaliser ses programmes, RTL disposera de 32 à 33 millions d'euros par an.